Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage: 12/04/2023

095-219504768-20230406-094042023-DE REPUBLIQUE FRANCAISE — DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DFS DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE D'OSNY

Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023.

Le six avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente-et-un mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS: Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR:

Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Olivier MEDROS	à	Mme Christine ROBERT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Laurence TEREFENKO	à	M. Michel PICARD
M. Guillaume GINGUENE	à	M. Claude MATHON

ABSENTS:

M. Nassim KERBACHI **Mme Virginie THERIZOLS**

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Jennifer BALLAND

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

094.04.2023 RESSOURCES HUMAINES **CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé:

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1er mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230406-094042023-DE

Enieux et objectifs:

Accusé certifie executoire

Réception la production de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 15 Affichage déceptabre 2022, et de créer et supprimer les postes liés :

- A des réorganisations
- A un accès à un emploi supérieur

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi permanent de gestionnaire état civil à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif		Réalisation des passeports et des cartes d'identité à OSNY
	1 emploi permanent de directrice des affaires juridiques à temps complet sur le grade d'adjoint administratif	Accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
1 Création	1 Suppression	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°084.04.2022 du 14 avril 2022, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 23 mars 2023,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 27 mars 2023,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE: A L'UNANIMITE

Article 1:

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1er mai 2023 :

1 emploi permanent de gestionnaire état civil à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif

Du supprimer au 1er mai 2023 :

1 emploi permanent de directrice des affaires juridiques à temps complet sur le grade d'adjoint administratif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230406-094042023-DE

Accusé certifié executoire

Réception par les facts de ces grades, ou en Affichage: 11/19/18/2019 es emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en Affichage: 11/19/2019 de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3:

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4:

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5:

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6:

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64.

Article 7:

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 6 avril 2023 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219504768-20230406-094042023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage : 12/04/2023

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage: 12/04/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2023
EMPLOIS FONCTIONNELS			2,0	0,0	0'0	2,0
		1				
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur des services techniques	0′0	0'0	0'0			0'0
FILIERE ADMINISTRATIVE			6'09	1,0	1,0	6'09
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Attaché	6,0	0,0	0'9			0'9
Collaborateur de cabinet	1,0	0'0	1,0			1,0
Rédacteur principal 1ère classe	4,0	00'0	4,0			4,0
Rédacteur principal 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Rédacteur	12,0	0,0	12,0			12,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	10,0	0'0	10,0			10,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	10,0	6'0	10,9			10,9
Adjoint administratif	12,0	0'0	12,0	1,0	1,0	12,0
No. of						
FILIERE TECHNIQUE			103,2	0,0	0,0	103,2
Ingénieur principal	1,0	0'0	1,0			1,0
Ingénieur	3,0	0'0	3,0			3,0
Technicien principal de 1ère classe	3,0	0'0	3,0			3,0
Technicien principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien	4,0	0'0	4,0			4,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	9'9			0,9
Agent de Maîtrise	4,0	0,0	4,0			4,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	11,0	0′0	11,0			11,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint technique	56,0	3,2	59,2			59,2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage : 12/04/2023

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps	Emploi permanent à		17.7		Nouveau total au
	complet	temps non complet	lotai	Creations	Suppressions	1er janvier 2023
FILIERE SOCIALE			15,0	0'0	0'0	15,0
ATSEM principal de 1ère classe	6,0	0,0	0'9			6,0
ATSEM principal de 2ème classe	7,0	0′0	0'2			7,0
Assistant socio-éducatif	2,0	0'0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			64,4	0,0	0,0	64,4
Puéricultrice Cadre de santé	0'0	0,0	0'0			0,0
Infirmière soins généraux hors classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Infirmière de classe normale	1,0	0'0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4,0	0'0	4,0			4,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	14,0	0'0	14,0			14,0
Agent social	8,0	6,5	8,5			8,5
Assistantes maternelles	31,0	0,0	31,0			31,0
Médecin	0′0	6,3	6,0			0,3
Psychologue	0′0	9'0	9′0			9'0
FILIERE SPORTIVE			4,0	0,0	0,0	4,0
Educateur A.P.S	1,0	0,0	1,0	SPAINTER STATE		1,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE CULTURELLE			16,7	0,0	0,0	16,7
Bibliothécaire	0′0	0′0	0'0	THE PARTY OF THE		0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,7	4,7			4,7

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage : 12/04/2023

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

	ļ				
	i	ŀ			
		į			
	į	ĺ		į	
	•				
	1				
	i	Ų	į		
•	•	۰			
	Ì	ĺ	į	7	
	į				
	i	į	i		
			ı		
	ì				
	١		i	į	
		1			
				ļ	
	•				

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2023
Assistant d'enseignement artistique	0′T	0,3	1,3			1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2,0	0′0	2,0			2,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0'0	0'0	0'0			0'0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	2,0	0,0	2,0			2,0
Professeur de danse	0'0	0,0	0'0			0,0
FILIERE ANIMATION			56,9	0,0	0,0	56,9
Animateur principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Animateur principal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4,0	0,4	4,4			4,4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0'0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0′0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	28,0	7,2	35,2			35,2
FILIERE POLICE			0,7	0'0	0'0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème	,					,
Classe	0,1		U,L			T,U
Chet de service de police municipale	000	000	0,0			000
Brigadier chef principal de police	3,0	0'0	3,0			3,0
Gardien-brigadier de police	3,0	0'0	3,0			3,0
EMPLOIS NON CITES			1,1	0,0	0'0	1,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219504768-20230406-094042023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023 Affichage: 12/04/2023

76	1
9	١
×	١
3	ı
S	١
EIT	ı
S	1
Ö	
S	1
O	ı
4	
E	l
SIONS EMPLOIS CONSI	1
Q	1
SS	
RE	۱
d	l
SC	۱
1	1
S	1
S	١
Ě	ı
E	ı
5	l
≥	١
BERATION CREATIONS ET SUPPRES	١
2	۱
BE	۱
775	l
EXE DELIE	l
XE	l
NE	l
3	l

ANNEXE	ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL	ET SUPPRESSIONS EMI	LOIS CONSEIL MU	NICIPAL		
	TABLEAU DES EFFI	TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES	SETAIRES			
			:			
	Emploi permanent à temps Emploi permanent à temps non complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er janvier 2023
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0	With the special party of	建设局等	1,0
CUI	0,0	0,0	0,0			0'0
[11]						
TOTAL GENERAL	302,0	29,0	331,0	1,0	1,0	331,0